

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

### **1. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. Renseignements à communiquer lors de la réservation :**

Vos nom, prénom, adresse, âge, n° de téléphone, le type de location choisi, le nombre de personnes, la présence d'un animal domestique (un seul animal de **petite taille** autorisé par location – type york – bichon - ...). Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans les mobil-home 28-30 m<sup>2</sup>, les mobil-home 32-35 m<sup>2</sup>, les chalets et les appartements, sauf autorisation expresse. La vaccination et la puce (ou tatouage) sont obligatoires, merci de vous munir de leur « passeport ». En aucun cas, ils ne seront laissés seuls dans le locatif. Dans un souci d'hygiène, nous avons fait le choix de ne plus accepter les chiens qui perdent leurs poils même ceux de petite taille ; Vous êtes priés de respecter scrupuleusement l'environnement. Forfait : 20 € / semaine. !!! Les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories sont interdits.

### **2. Durée du séjour :**

- **Du 30/06 au 01/09 :** 7 jours minimum. Horaires / arrivée le Samedi à partir de 16h00 jusqu'à 20h00 ; départ le Samedi suivant pour 10h00, au plus tard. Les départs peuvent être programmés à partir de 7h30.
- **Pour les arrivées du 14/07, du 21/07, du 28/07, du 04/08, du 11/08 et du 18/08 :** Afin d'éviter une trop longue attente, en raison du nombre important d'arrivées ces jours-là, vous avez la possibilité de programmer votre arrivée à partir de midi, dans la mesure où vous aurez pris RDV 48h avant, PAR MAIL UNIQUEMENT.
- **Du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 23/09 :** 2 nuits minimum. Hors week-end de la Pentecôte 3 nuits minimum ; et Hors week-end de l'Ascension 4 nuits minimum. Horaires d'arrivée et de départ hors juillet – août : n'importe quel jour de la semaine (à votre convenance) de 11h à 12h30 et de 15h à 19h ; départ jusqu'à 12h30.

### **3. Les tarifs de location :**

**Le prix comprend :** L'emplacement, la consommation d'eau, de gaz, d'électricité pour le nombre de personnes annoncées lors de la réservation et le stationnement pour un véhicule. Dans le cas où le nombre de personnes serait supérieur à la capacité de la location, la SARL La Pinède se réserve le droit de refuser les personnes supplémentaires, non inscrites. L'accès à la piscine (ouverte du 01/05 au 18/09 – chauffée du 01/06 au 15/09) est réservé aux seuls clients du camping, **en slip de bain uniquement (les caleçons et shorts sont interdits, la pratique du monokini est interdite)**. **L'accès est interdit aux enfants non accompagnés**, la baignade est non surveillée et sous la responsabilité des parents. La salle TV, Les animations enfants (à partir du 14/07) – sauf concours de pétanque avec participation.

La télévision dans les mobil-home 26 m<sup>2</sup> - 28/30 m<sup>2</sup> - 32/35 m<sup>2</sup> - chalets et studios.

**Le prix ne comprend pas :** La Taxe de séjour du 01/04 au 30/09 ; 0,60 € par personne (depuis la décision de classement en 3 étoiles, le 22 juin 2017 – sous réserve de modifications votées par la Municipalité). Le nettoyage de la location en fin de séjour. Si vous n'avez pas réglé l'option « ménage fin de séjour », le locatif doit être restitué en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, une somme de **40 €** pour les mobil-home de 21m<sup>2</sup> à 26 m<sup>2</sup> et **60 €** pour les autres structures (28-30m<sup>2</sup>, 32-35m<sup>2</sup>, chalets 2 et 3 chambres et studios) sera retenue sur la caution.

**Si vous avez choisi l'option ménage, cela ne vous exonère pas de vider vos poubelles, de vider et de mettre le réfrigérateur sur zéro, de laisser vos WC et votre salle de bain dans un état décent et acceptable... Le locatif devra avoir été entretenu un minimum pendant votre séjour.**

Les personnes supplémentaires (au-delà du tarif forfaitaire) autorisées à séjourner dans le locatif devront régler une participation de 9,50€ / personne (à partir de 5 ans) / nuit et 7 € / enfant de – 5 ans. Les visiteurs de + 2 h (sans nuitée) sont admis à pénétrer dans le camping après s'être présentés à la réception et après s'être acquittés de la redevance de 5 € / adulte et 3 € par enfant (de 3 à 10 ans). !! **Le nombre total de personnes sur l'emplacement ne devra pas excéder la capacité d'accueil du locatif.** Aucune installation (toile de tente) ne sera acceptée sur l'emplacement si la capacité d'accueil du locatif est dépassée. Le véhicule des visiteurs stationnera à l'extérieur du Camping.

Le WIFI et les diverses locations (barbecue – lit parapluie et chaise haute) – *Les tarifs prestations s'entendent TTC avec un taux applicable de 20%.*

Les tarifs des locations s'entendent TTC avec un taux de TVA de 10% applicable au jour où ils ont été déterminés. *Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.*

### **4. Paiement :**

La réservation devient effective et définitive lorsque le Camping reçoit l'exemplaire du contrat dûment rempli et signé, et l'acompte représentant 30% du montant du séjour (hors taxe de séjour) + 3,5% du montant du séjour en assurance annulation (facultatif). Paiement par chèque bancaire ou postal, mandat, chèques vacances ou virement.

**Le solde du séjour et la taxe de séjour sont payables 4 semaines avant la date d'arrivée prévue ; échéance mentionnée sur le contrat de location.**

### **5. Annulation :**

- Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité des sommes versées restera acquise au Camping.
- Pour tout séjour annulé dans les 30 jours précédents le jour de l'arrivée, pour quelques raisons que ce soit, la totalité du montant du séjour sera redevable et restera acquise au Camping.

### **6. Assurance annulation et interruption :**

Seule la souscription de l'assurance (à la réservation, c'est-à-dire au moment du paiement de l'acompte), peut vous permettre de bénéficier du remboursement des frais de séjour (selon les conditions générales de l'assurance). Cette assurance est facultative et représente 3,5 % du montant du séjour (hors taxe de séjour).

- En cas d'annulation ou d'interruption de séjour, la responsabilité du Camping ne pourra être engagée ; cela ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du Camping.
- La prime d'assurance devra être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable.
- L'assurance annulation et interruption rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée du séjour et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de départ prématuré (hors taxe de séjour).
- En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie dans les 5 jours.
- Les conditions générales d'annulation sont consultables en ligne sur <http://www.campez-couvert.com/> et sur notre site [www.camping-lapinede.net](http://www.camping-lapinede.net)

### **Conditions particulières :**

Une caution de 340 € / studio, chalet ou mobil-home vous sera demandée à votre arrivée pour garantir la perte, la casse, la dégradation du matériel. Cette caution vous sera restituée en fin de séjour ou dans un délai de 15 jours, déduction faite des éventuels frais de ménage et/ou de remise en état des lieux ou du matériel manquant ou détérioré, constatés par les deux parties le jour du départ. Le locataire est tenu de signaler le jour de son arrivée et jusqu'au lendemain midi, tous manquants ou anomalies. Un inventaire est joint au contrat.

Un badge d'accès vous est remis en même temps que la clé du locatif, en cas de perte, il vous sera facturé 20 € / l'unité. Si vous perdez la clé du locatif, la clé sera soit refaite, soit elle vous sera facturée.

A savoir : les parasols dans certains locatifs sont réservés au seul usage de la location, ils ne doivent pas sortir de l'enceinte du camping.

**Il est interdit de fumer (cigarettes traditionnelles et électroniques) à l'intérieur des locatifs, autour et dans la piscine, dans les sanitaires, dans la salle de jeux et sur l'aire de jeux de nos petits.**

Le signataire du contrat doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile et doit fournir à la réservation une attestation d'assurance villégiature. Toute modification (arrivée retardée, départ avancé, nombre de personne supérieur à celui prévu sur le contrat...) ou annulation doit être formulée par écrit.

La responsabilité du camping ne peut être engagée en cas de perte, vol ou dommages quels qu'ils soient, pendant ou suite à un séjour. De même, la responsabilité du camping n'est pas engagée à raison des dommages causés ou subis par les véhicules de locataires stationnant ou circulant dans l'enceinte du camping ou sur le parking extérieur.